

Sommaire

Éditorial

page 2

La Cité des métiers, pôle d'excellence de la Cité des sciences et de l'industrie
Par Jean-François Hebert, président de la Cité des sciences et de l'industrie

Communiqué

page 5

La Cité des métiers : présentation en quelques données clés

- les missions - les ressources disponibles - les informations pratiques
- les utilisateurs - les partenaires - l'organisation - le réseau Cités des métiers

Dossier

Dix ans de la Cité des métiers :
un concept inchangé,

une réponse en adaptation constante

page 8

- Mettre l'utilisateur en situation d'acteur
- Organiser le lieu et les équipes autour de l'utilisateur
- S'adapter pour répondre aux préoccupations individuelles
- Animer une association de partenaires

Les Cités des métiers en France et dans le monde

page 12

- Le label « Cité des métiers »

Une déclinaison de la Cité des métiers,
la Cité de la santé

page 14

Les partenaires de la Cité des métiers

page 15

Carte des Cités des métiers

page 20

Annexes

- Évolution récente (2002 - 2003) des publics de la Cité des métiers de Paris à partir d'observations des conseillers
- Charte des Cités des métiers

La Cité des métiers, pôle d'excellence de la Cité des sciences et de l'industrie

La Cité des sciences et de l'industrie est largement connue pour ses expositions scientifiques et identifiée principalement comme un lieu de découverte culturelle. Susciter la curiosité, donner envie de savoir et de découvrir les avancées de la science et des technologies est en effet notre premier axe de développement et nous portons une attention toute particulière au renouvellement de nos présentations.

La relation entre technologies, hommes et métiers est une composante naturelle de nos expositions d'autant qu'aucune profession n'échappe aujourd'hui aux transformations profondes provoquées par les évolutions techniques. L'originalité de la Cité des sciences et de l'industrie par rapport aux grands musées comparables est d'associer à ses expositions une offre de services personnalisés.

A la Médiathèque, fréquentée par plus d'un million de personnes par an, se sont progressivement ajoutées une Cité des métiers, puis une Cité de la santé et une Cyberbase. Il y a six mois, le Collège, espace de partage des savoirs et de débat sur les relations entre sciences et société, a ouvert ses portes, offrant au public de la Cité des cours, des conférences, des séminaires...

Autant d'outils visant à répondre aux interrogations de nos visiteurs confrontés aux multiples transformations induites par l'impact des technologies et des sciences sur leur vie quotidienne.

La Cité des métiers, créée il y a dix ans, illustre parfaitement cette démarche de service. Pour mettre à la disposition de notre public les informations dont il a besoin, des informations actualisées, concrètes et fiables sur des sujets aussi déterminants que l'évolution et l'insertion professionnelles, la Cité des sciences et de l'industrie s'est associée avec

les principaux acteurs du secteur. Nous avons conjugué nos compétences administratives et techniques pour créer un centre d'orientation et de ressources apte à répondre directement aux préoccupations concrètes de nos visiteurs. C'est ainsi que la Cité des métiers a ouvert ses portes le 31 mars 1993 avec le concours de six organismes : l'ANPE, l'Académie de Paris¹, l'AFPA, le réseau des CIBC, le CESI et la MADIF². Pendant dix ans, ces alliances se sont pérennisées et même renforcées avec l'arrivée de six nouveaux partenaires : le CNED, les Boutiques de Gestion et le CIME puis, fin 2002, le CNAM, le CLIP et le DAVA de Paris. Au total, une soixantaine de conseillers aident chacun à choisir son orientation, trouver un emploi, trouver une formation, changer sa vie professionnelle ou créer son activité.

La Cité des métiers de la Cité des sciences et de l'industrie fête donc aujourd'hui ses dix ans. Son succès a été tel qu'elle a essaimé. Et nous avons désormais la satisfaction de travailler au sein d'un réseau en plein développement puisque le label « Cité des métiers » a d'ores et déjà été attribué à huit autres institutions dans le monde³. La preuve est ainsi faite que ce concept, né ici à la Cité des sciences et de l'industrie, répond à des besoins d'information et de conseil qui se retrouvent en bien d'autres endroits.

Sans doute est-ce en raison de sa simplicité : la Cité des métiers accueille en effet gratuitement, sans inscription préalable, sans rendez-vous et dans l'anonymat tous les publics sans distinction d'âge, d'origine ou de catégorie socioprofessionnelle. A ces publics, elle offre, en un même lieu, les conseils des meilleurs spécialistes et des ressources documentaires accessibles.

¹ Représentée par le Centre d'information et d'orientation Média-Com et le réseau des GRETA (Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement).

² Organisme disparu depuis.

³ Les huit autres cités des métiers aujourd'hui ouvertes au public sont, en France : Belfort, Côtes d'Armor et Nîmes, en Italie : Milan, Gênes et Cagliari, en Espagne : Barcelone et au Brésil : Belo Horizonte.

Nous vérifions chaque jour que la Cité des métiers touche un public différent de celui de nos expositions : ses mille usagers quotidiens sont moins habitués aux lieux culturels, moins qualifiés, à la recherche d'informations et de conseils personnels. Ce constat nous confirme dans notre volonté de développer notre fonction de centre de ressources. L'enjeu est évident : que chacun de nos concitoyens identifie la Cité des sciences et de l'industrie non seulement comme un lieu de découverte culturelle, mais aussi comme un espace utile, où l'on trouve facilement des réponses à toutes les questions et préoccupations individuelles qui ont un lien avec les avancées scientifiques et techniques.

Jean-François Hebert,
Président de la Cité des sciences et de l'industrie

Cité des métiers

Créée en mars 1993 au sein de la Cité des sciences et de l'industrie, la Cité des métiers est un espace d'information et de conseil ouvert à tous, qui aide chacun de ses visiteurs à :

- choisir son orientation,
- trouver une formation,
- trouver un emploi,
- changer sa vie professionnelle, évoluer, valider ses acquis,
- créer son activité.

■ Sur six cents mètres carrés en accès libre et gratuit, situés dans l'espace documentaire de la Médiathèque de la Cité des sciences et de l'industrie⁴, la Cité des métiers met à la disposition du public quatre mille ouvrages et revues, quarante consoles et cinq pôles d'entretiens sans rendez-vous avec des conseillers correspondant aux cinq services susceptibles de lui être offerts. Elle propose également tous les mois un programme d'une quinzaine d'ateliers et d'événements thématiques. Elle est ouverte du mardi au vendredi de 10 heures à 18 heures et le samedi de 12 h à 18 heures.

■ La Cité des métiers accueille chaque jour près d'un millier d'utilisateurs, ce qui représente deux millions et demi de personnes en dix ans. Ces usagers sont surtout de jeunes adultes (principalement des 17 - 40 ans), de tous niveaux de qualification, à 55% des femmes. Ceux qui y reviennent le font à quelques jours d'intervalle et sont aux deux tiers des Parisiens et des habitants de la Seine-Saint-Denis, l'autre tiers provenant du reste du bassin parisien. La moitié d'entre eux vient dans le cadre d'une recherche d'emploi. Mais on constate une nette augmentation des salariés et actifs de tous âges préparant une évolution, voire une réorientation professionnelle. Le pôle « choisir son orientation » voit, quant à lui, se multiplier les entretiens associant parents et enfants. Enfin, lors des périodes de vacances, la Cité des métiers est largement

⁴Toutes les informations sur la cité des métiers et son programme mensuel sont accessibles sur le <http://www.cite-sciences.fr>

utilisée par des personnes venant d'autres régions de France et d'autres pays qui la découvrent à l'occasion de leur passage à la Cité des sciences et de l'industrie.

■ Une soixantaine de conseillers travaillent aujourd'hui à la Cité des métiers, représentant environ trente équivalents temps plein, répartis entre les cinq pôles déjà cités. Réalisant entre cent et deux cents entretiens individuels par jour, ils proviennent de onze organismes différents : l'**AFPA** (Association pour la formation professionnelle des adultes), l'**ANPE** (Agence nationale pour l'emploi), la **Boutique de gestion** de Paris, le **CESI** (Centre d'études supérieures industrielles), le **CIME** (Comité d'information et de mobilisation pour l'emploi), le **CIO Média-Com** (Centre d'information et d'orientation), le **CLIP** (Carrefour local pour l'insertion professionnelle), le **CNAM** (Centre national des arts et métiers), le **CNED** (Centre national d'enseignement à distance), la **DAFCO** de Paris (Délégation académique à la formation continue) et le **DAVA** de Paris (Dispositif académique de validation des acquis).

■ Cette association d'organismes complémentaires, organisée pour mutualiser leurs compétences ventilées selon les cinq pôles de conseil, donne à la Cité des métiers les moyens de répondre de la manière la plus complète et la plus efficace possible aux multiples questions des usagers : ceux-ci n'ont d'ailleurs pas face à eux des guichets identifiés par des noms d'organisme, mais cinq banques thématiques, aux intitulés explicites comme « trouver une formation », « créer son activité »...

■ Plaçant les préoccupations de l'utilisateur au centre de son organisation, la Cité des métiers de la Cité des sciences et de l'industrie a suscité l'intérêt de professionnels de l'insertion et de l'orientation, de décideurs et de collectivités territoriales. Ainsi s'est créée dans son sillage, une lignée d'initiatives équivalentes pour lesquelles a été mis en place un label « Cité des métiers ». Sur ce modèle, fonctionnent aujourd'hui huit autres « Cités des métiers » respectivement situées à Belfort, Nîmes, Ploufragan (en Côtes d'Armor), Milan, Gênes, Cagliari, Belo Horizonte

Communiqué Cité des métiers

(dans l'Etat de Minas Geraïs, au Brésil) et, depuis peu, à Barcelone. Ces structures ne fonctionnent d'ailleurs pas de manière isolée : depuis octobre 2001, les Cités des métiers se sont regroupées au sein d'une association qui permet à leurs animateurs et dirigeants de partager leurs expériences et d'aider les équipes de celles qui se préparent à ouvrir.

■ Au regard du bilan positif de la Cité des métiers, une nouvelle structure a vu le jour il y a un 18 mois : la Cité de la santé. Elle en reprend le concept et l'organisation multipartenariale pour aider tous les citoyens à s'orienter en matière de santé.

10 ans de la Cité des métiers : un concept inchangé, des réponses en adaptation constante

■ **Mettre l'utilisateur en situation d'acteur**

Pour se rendre à la Cité des métiers, il n'est besoin ni de rendez-vous, ni de dossier, ni de numéro d'inscription. Ici, on vient spontanément, librement pour trouver réponse à un besoin d'information, pour clarifier une situation afin d'avancer dans sa vie professionnelle, pour utiliser une ressource particulière ou consulter tel document spécialisé. Sur place, l'utilisateur a le choix : consulter lui-même la documentation, dialoguer avec un conseiller, interroger un serveur, participer à un atelier... Il est au centre d'un dispositif mis à son service, conçu pour lui permettre de bâtir son propre itinéraire à partir de l'ensemble des ressources proposées.

Le rôle des conseillers est de l'aider, sans se substituer à lui. Complémentaire des structures qui prennent en charge les personnes en les encadrant, la Cité des métiers informe et conseille en favorisant l'autonomie et la prise de décision de l'utilisateur. Ici, il n'y a pas de suivi individuel planifié. C'est à la personne de décider les suites qu'elle veut donner à sa démarche, à son rythme. Dans une telle configuration, l'utilisateur est valorisé dans sa recherche.

■ **Organiser le lieu et les équipes autour de l'utilisateur**

La disposition générale de l'espace, des ressources disponibles, des pôles thématiques d'accueil ainsi que la signalétique sont conçus à partir des préoccupations des utilisateurs. Toutes les offres sont présentées en fonction de l'objectif à atteindre, tel que le visiteur le formule lui-même.

La Cité des métiers fait intervenir les conseillers de façon concertée, permettant la prise en compte de la diversité des approches possibles dans les réponses à donner ; une logique dans laquelle les équipes ne travaillent pas sous la bannière de tel ou tel organisme, mais ensemble, au service de la résolution des problèmes des usagers. Ainsi, par exemple, une question concernant un projet professionnel pourra bénéficier du double éclairage des pôles « choisir son orientation » et « trouver un emploi ». Les entretiens avec les usagers mettent d'ailleurs clairement en évidence que l'une des forces majeures de la Cité des métiers est sa dimension humaine : « *il y a de la documentation mais il y a aussi des gens qu'on peut rencontrer sans rendez-vous et qui sont là pour vous expliquer, pour vous renseigner. Ça, c'est très important* ». Bien souvent, les échanges avec les conseillers conduisent d'ailleurs l'utilisateur à reformuler sa demande initiale, voire à la faire évoluer. Ceux qui y travaillent disent souvent que la Cité des métiers est pertinente parce qu'elle est autant un lieu d'écoute et de mûrissement qu'un lieu de réponse directe.

■ **S'adapter en permanence pour répondre aux préoccupations individuelles**

Avec ses cinq pôles de conseil, la Cité des métiers s'est fixé comme objectif de fournir au citoyen les repères nécessaires pour s'insérer, évoluer ou s'adapter à l'évolution de la vie économique et professionnelle. Elle constitue, par essence, une forme d'observatoire en prise directe sur la demande en la matière et son évolution (cf. annexe : « Evolution récente des publics). Elle est donc amenée à prendre en compte en permanence les changements du contexte économique, social et réglementaire.

La Cité des métiers fonctionne ainsi comme une « cellule vivante » qui s'adapte, s'alimente et évolue en fonction des demandes des publics, des compétences des différents partenaires et de l'actualité de son domaine. Au fur et à mesure des évolutions réglementaires et législatives, ses offres et ses ressources s'actualisent. Par exemple, depuis la loi

de modernisation sociale (janvier 2002) et son volet sur la validation des acquis, la Cité des métiers a intégré⁵ une nouvelle fonction d'information et de conseil dans ce domaine. De même, pour faciliter l'accès des publics les moins autonomes, elle a créé avec l'aide du Conseil régional d'Ile-de-France et de la direction départementale du travail et de l'emploi de Paris, deux dispositifs : « clés d'accès » et « modules d'initiation aux nouvelles technologies » animées respectivement par le CIBC 75⁶ et le GRETA tertiaire centre⁷.

En terme d'organisation de l'offre, la Cité des métiers est aussi en évolution constante, pour tenir compte en particulier de la nécessaire simplification de l'accès à des ressources toujours trop complexes. Ainsi la Cité des métiers est-elle confrontée actuellement à la question des outils devant permettre aux individus de trouver le plus facilement possible une formation continue pertinente. Avec l'ensemble des acteurs concernés, elle travaille à l'amélioration des bases de données elles-mêmes, notamment de leur ergonomie, et teste des ateliers et des animations pour en faciliter l'usage.

Depuis son ouverture voici dix ans, la Cité des métiers a fonctionné dans des conjonctures économiques très diverses. Dans le même temps, l'offre d'informations sur l'emploi et les métiers s'est étoffée et structurée. Alors qu'elle servait principalement dans les années quatre vingt dix à faciliter l'accès à des informations peu disponibles, la Cité des métiers se révèle aujourd'hui très souvent utile comme lieu de décryptage d'une pléthore d'informations.

⁵ dans le cadre de la mise en place du pôle régional Ile-de-France d'information conseil sur la validation des acquis, financé par le Contrat de plan Etat-région

⁶ Centre institutionnel de bilan de compétences

⁷ Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement

■ **Animer une association de partenaires**

Si la Cité des métiers remplit bien sa mission, c'est aussi parce qu'elle établit une relation originale avec ses partenaires. Laboratoire de nouvelles pratiques de conseil, la Cité des métiers engage autrement la relation avec l'utilisateur et cette démarche intéresse particulièrement les organismes qui la coaniment au quotidien.

Le dialogue entre les conseillers venant de ces différents organismes et l'association de compétences complémentaires au service de l'utilisateur constituent d'ailleurs des éléments clefs pour fédérer l'ensemble du dispositif et assurer sa pérennité. Malgré tout, le fonctionnement multipartenarial de la Cité des métiers représente toujours un défi, surtout en ce qui concerne le renouvellement annuel des budgets des partenaires, rendu complexe du fait de la nature de la structure. En dépit de ces difficultés indéniables, les partenariats initiaux parviennent à se renforcer tandis que d'autres arrivent à se nouer pour répondre à de nouvelles évolutions de la demande.

Les Cités des métiers en France et dans le monde,

A ce jour, trois autres Cités des métiers sont ouvertes en France: celle du Territoire de Belfort, celle des Côtes d'Armor et celle de Nîmes et du Gard. En Italie, fonctionnent celles de Milan, de Gênes, de Sardaigne (à Cagliari) tandis qu'au Brésil la Cité des métiers de Minas Gerais a ouvert ses portes à Belo Horizonte en novembre 2001. Enfin, le 31 mars dernier, une neuvième Cité a été inaugurée à Barcelone. D'autres projets sont d'ores et déjà labellisés et s'implanteront à Marseille, Tarante (Italie), en Guadeloupe, à Grenade, Porto et au Tyrol.

■ Le développement de cet essaimage indique que l'expérience menée au sein de la Cité des sciences et de l'industrie a été perçue comme une réussite, en adéquation avec des besoins actuels et offrant une réponse souple, susceptible de répondre à des réalités diverses.

■ Un label « Cité des métiers »

A la demande même des chefs de projet locaux, un label « Cité des métiers » a été créé. S'appuyant sur les principes et la charte mise au point pour la première Cité des métiers, il est accordé aux postulants, après étude de conformité, par un comité présidé par le président de la Cité des sciences et de l'industrie.

■ Un cahier des charges précis a été élaboré afin de préserver les principes fondateurs. Ainsi, un espace Cité des métiers doit-il nécessairement être :

- ouvert à tous les publics, quels que soit l'âge, la catégorie socioprofessionnelle, l'origine géographique,
- multithématique, c'est-à-dire consacré à tous les secteurs d'activité et à toutes les préoccupations d'ordre professionnel,
- multi-usages, c'est-à-dire fondé sur l'interaction entre conseil, ressources documentaires, rencontres avec des professionnels,
- multipartenarial, qu'il s'agisse des financeurs ou des équipes opérationnelles,

- centré sur les besoins des usagers dont l'expression quotidienne, qui s'effectue dans le respect de l'anonymat, permet de vérifier la pertinence de l'organisation des services et des ressources,
- en libre accès, donc gratuit, en autoconsultation, sans rendez-vous, ni inscription.

■ Administrativement parlant, les Cités des métiers sont des entités indépendantes disposant d'une entière autonomie de décision. Une charte et une ligne graphique commune permettent l'identification de l'appartenance au réseau. Aujourd'hui, chaque Cité des métiers constitue une adaptation de cette plate-forme commune à des réalités économiques différentes, certaines en pénurie d'information sur les professions et l'emploi, d'autres confrontées en la matière à une multiplicité d'organismes aux vocations proches. Ainsi, à Belo Horizonte la Cité des métiers associe des services d'information sur l'emploi, jusqu'ici éclatés, et contribue à favoriser le passage de l'économie informelle qui représente deux tiers de l'économie brésilienne à des formes d'activité plus régulière. A Gênes, la Cité des métiers s'est dotée d'une expertise particulière sur l'évolution des métiers liés à l'activité portuaire.

■ Les promoteurs et dirigeants des Cités des métiers ayant décidé de s'organiser pour partager leurs informations et leur expérience, une association internationale intitulée « Réseau des Cités des métiers » a vu le jour le 18 octobre 2001. Elle est actuellement présidée par Madame Gilberte Marin-Moscovitz, vice-présidente du Conseil général du Territoire de Belfort et présidente de la Cité des métiers de Belfort. Sa finalité est de permettre des échanges pour enrichir en permanence les services proposés au citoyen local.

Depuis sa création, ce réseau a mis en place pour les équipes des différentes Cités des métiers labellisées des séminaires thématiques réguliers et un site Internet « www.reseaucitedesmetiers.org ».

Une déclinaison de la Cité des métiers la Cité de la santé

En décembre 2001, un prototype a été lancé dans un autre domaine, celui de la santé, thème qui s'inscrit au cœur des préoccupations des citoyens. En relation avec le programme « les défis du vivant » de la Cité des sciences et de l'industrie, et fondée sur les mêmes principes de fonctionnement que ceux de la Cité des métiers, la Cité de la santé est animée par quinze organismes et associations de patients. Elle bénéficie du soutien de la direction générale de la santé.

Organisée en 4 pôles :

- entretenir sa santé, prévenir,
- s'informer sur un problème de santé,
- vivre avec une maladie, un handicap, accompagner un proche,
- s'informer sur ses droits,

la Cité de la santé propose plusieurs points d'accueil et de conseil, 20000 ouvrages et revues en libre service, ainsi qu'un espace de navigation multimédia.

Utile aux personnes préoccupées par leur propre santé, cette Cité se révèle particulièrement précieuse pour les proches et les familles.

Il est en effet difficile de trouver un lieu où l'on puisse s'entretenir de la santé d'autrui.

En prenant, il y a dix ans, avec ses partenaires, l'initiative de la Cité des métiers et plus récemment de la Cité de la santé, la Cité des sciences et de l'industrie a relevé le pari de se confronter à des préoccupations concrètes de chacun. Il semble qu'elle a eu raison au vu du succès de la Cité des métiers et de son essaimage. De nouvelles perspectives se dessinent maintenant en la matière. Ces différentes Cités ouvrent la voie à d'autres projets dans d'autres domaines, là où émerge une demande du citoyen en lien avec l'évolution scientifique et technique.

Les partenaires de la Cité des métiers

Onze partenaires coaniment au quotidien la Cité des métiers

■ **Agence nationale pour l'emploi (ANPE)**

En tant que principal intermédiaire entre l'offre et la demande de travail, l'agence nationale pour l'emploi met ses compétences et son expérience au service de la Cité des métiers en proposant sur place une partie de son offre de services. Associée à la plupart des projets régionaux, l'Agence est également partenaire du développement du réseau des Cités des métiers sur l'ensemble du territoire français. Elle développe ainsi sa fonction d'intermédiation active sur le marché du travail et peut lutter plus efficacement encore contre le chômage et les risques d'exclusion.

■ **Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA)**

L'association nationale pour la formation professionnelle des adultes se félicite d'être présente au sein des équipes de la Cité des métiers. Cette présence lui permet de toucher un large public et de proposer, en particulier aux demandeurs d'emploi, ses services d'orientation professionnelle afin de commencer à construire avec chacun d'eux un parcours de formation adapté aux besoins.

■ **Boutique de gestion de Paris (BGP)**

Impliquée dès l'origine de la création du pôle «Créer son activité», la Boutique de gestion de Paris intervient dans l'animation de ce centre de ressources et d'orientation innovant, ouvert à tous, sans cloisonnement aucun, permettant ainsi de compléter notre métier d'accompagnement à la création d'activité par une mission de pré-accueil, en amont de notre cœur de métier. La mutualisation des compétences apportées par l'ensemble des partenaires de la Cité des métiers nous a permis, au fil des années, d'innover et d'enrichir nos pratiques.

■ Centre d'études supérieures industrielles (CESI)

Le Centre d'études supérieures industrielles est heureux d'avoir, dès le début, participé à cette belle aventure de la Cité des métiers. Aventure où "l'utilisateur", en recherche de projet, de formation ou d'emploi, devient progressivement "acteur" de son évolution : acteur grâce au soutien des différentes médiations proposées par les conseillers. Ces valeurs "humanistes" sont d'ailleurs celles qui ont largement inspiré la création du CESI, il y a un demi-siècle, comme organisme de formation et de promotion sociale.

■ Centre d'information et d'orientation (CIO) Média-Com

Partenaire de toujours de la Cité des métiers, le CIO Média-Com anime le pôle "Choisir son orientation" en s'appuyant sur sa connaissance des différents systèmes de formation, du collège à l'université, sa compétence en matière d'élaboration de projets et sa maîtrise des outils au service des usagers et de leur orientation tout au long de la vie. Lieu largement ouvert au public, sans rendez-vous et de façon anonyme, la Cité des métiers permet au CIO Média-Com et au service public d'orientation de mettre en œuvre ses compétences en matière d'information et de conseil au service des usagers tout au long de leur vie. Vitrine des services, c'est également un lieu d'échange et de travail avec de multiples partenaires. Riche en informations sur les métiers et leur évolution il permet aux conseillers d'être au plus près de la demande des usagers quant à leurs projets d'avenir.

**■ Comité d'information
et de mobilisation pour l'emploi (CIME)**

Depuis maintenant plus de 10 ans, le Comité d'information et de mobilisation pour l'emploi est un acteur du développement de l'aide à la création d'activité. Avec les "Balises", espaces d'accueil dédiés aux porteurs de projet, le CIME propose des outils d'émergence de l'idée. C'est donc tout naturellement que nous avons décidé de coopérer avec d'autres structures au sein du pôle "Créer son activité", qui se positionne comme plate-forme d'accueil en amont du projet. Ce travail sur

ce pôle nous a permis de constater une réelle demande en matière d'accompagnement, de l'envie à l'idée et de l'idée au projet, demande satisfaite aujourd'hui aussi dans d'autres Cités des métiers.

■ **Centre national d'enseignement à distance (CNED)**

Créé en 1939, le Centre national d'enseignement à distance est le premier opérateur français de formation à distance. Chaque année, ce sont trois cent cinquante mille personnes qui font appel à ses services, aussi bien en formation initiale, qu'en formation continue. Le concept original de la Cité des métiers a immédiatement séduit le Cned qui a décidé d'en renforcer le partenariat par une affectation de personnel. La plateforme d'accueil, d'information et d'orientation à distance que le Cned va ouvrir sur le site du Futuroscope renforcera plus encore le lien avec le réseau des Cités des métiers.

■ **Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)**

Consacré à la formation des adultes, le Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) assure des formations ouvertes à tous, organisées en unités de valeur capitalisables qui permettent des parcours individualisés, diplômant ou non, avec possibilité d'entrée et de sortie à tous les niveaux de l'enseignement supérieur. L'offre de formation, très diversifiée, est regroupée en quatre domaines : économie et gestion, sciences humaines et sociales du travail, sciences et technologies industrielles, sciences et technologies de l'information et de la communication. La Cité des métiers est pour le Cnam une plate-forme d'information indispensable pour ceux qui cherchent une solution de formation. C'est pourquoi le Cnam a désigné en 2002 une conseillère de formation, à temps plein, pour y participer au travail d'accueil, d'information et d'orientation. Le Cnam encourage, en outre, ses centres régionaux à coopérer avec les Cités des métiers implantées en région et à l'étranger.

■ **Carrefour local pour l'insertion professionnelle (CLIP)**

L'originalité de la Cité des métiers tient beaucoup à la multiplicité des institutions et associations qui officient sur le plateau, sous un même chapeau et avec un même credo : être au service de tous ceux qui vien-

nent à la Cité des métiers pour y trouver de quoi satisfaire leurs besoins en information ou tout simplement leur curiosité. C'est pour le Carrefour local pour l'insertion professionnelle une richesse de côtoyer tous ces professionnels de l'information, d'échanger avec eux et même d'initier ensemble des projets communs.

■ **Délégation académique à la formation continue (DAFCO) de Paris**

La délégation académique à la formation continue de Paris, au nom du réseau des GRETA de Paris et de ses structures associées, est partenaire de la Cité des métiers, sur le pôle "trouver sa formation", depuis sa création. Notre participation à ses activités est pour nous une source de meilleure connaissance des besoins et attentes du public en matière de formation continue, ainsi que de l'offre des autres organismes impliqués dans ce champ et nous permet d'élargir et d'enrichir la réponse que notre propre service d'information et d'orientation apporte au public. Par ailleurs, notre présence à la Cité des métiers sur le pôle "trouver sa formation" nous offre l'opportunité de mieux faire connaître les prestations dispensées par notre réseau. Enfin notre collaboration à ce pôle, en synergie avec d'autres partenaires, s'inscrit dans notre mission de service public que nous exerçons ainsi avec plus d'intérêt et d'efficacité.

■ **Dispositif académique de validation des acquis (DAVA) de Paris**

Depuis 1994, le Dispositif académique de validation des acquis de Paris accueille, informe, conseille et accompagne les demandeurs de validation, pour les diplômes de l'Éducation Nationale, du CAP au BTS. Dans le cadre du pôle régional d'information et de conseil en validation des acquis et pour mieux répondre aux nouveaux enjeux de la VAE, le DAVA de Paris anime depuis le 6 janvier 2003, une antenne info-conseil VAE intégrée au pôle changer sa vie professionnelle, évoluer, valider ses acquis en liaison avec les partenaires de la Cité des métiers.

Les autres partenaires réguliers

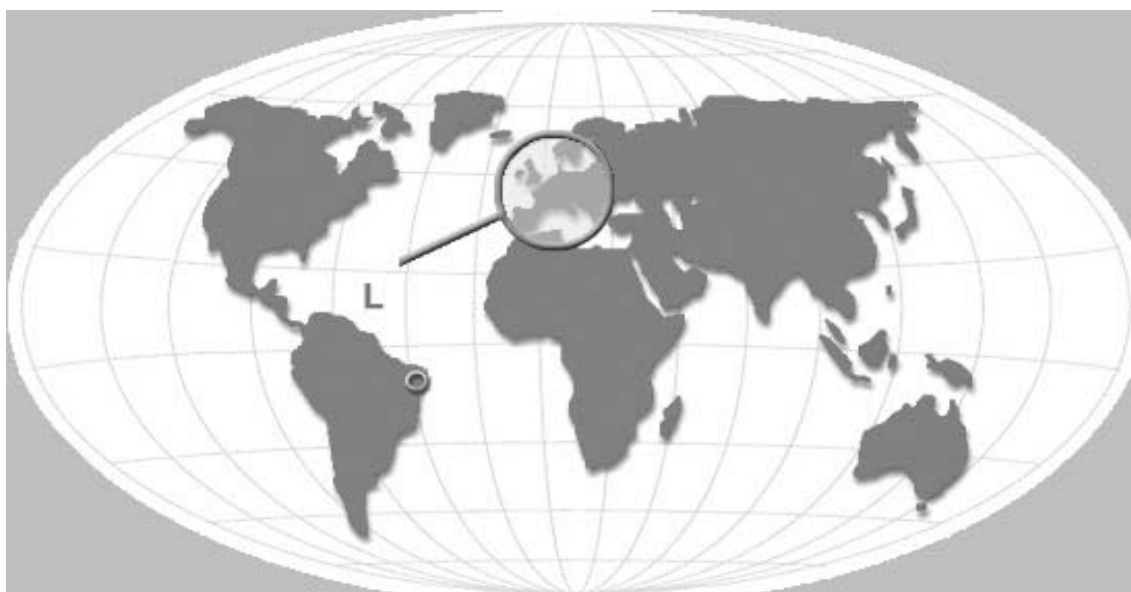
La Cité des métiers fonctionne aussi avec la collaboration régulière de :

- l'Agence pour la création d'entreprise,
- la Chambre de commerce et d'industrie de Paris,
- le Centre inffo,
- le Centre d'information et de documentation jeunesse,
- l'Office national d'information sur l'enseignement et les professions.

et avec le soutien du :

- ministère des Affaires sociales, du travail et de la solidarité,
- Fonds social européen,
- pôle régional d'information et de conseil en validation des acquis.

Carte des Cités des métiers dans le monde



○ : Cité des métiers ouverte
L : Projet labelisé Cité des métiers.